

Le mercredi 15 décembre 2021 à 10 heures, le Bureau Syndical du Pôle, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la CCAVM à AVALLON, sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

4 Délégués présents : Camille BOERIO, Pascal GERMAIN, Didier IDES et Nathalie LABOSSE.

1 Déléguée excusée ayant donnée pouvoir de vote : Sylvie CHARPIGNON a donné pouvoir à Nathalie LABOSSE.

Assistent à la réunion : Guillaume PAPIN, Directeur, et Monica FRAMBOURG, Cheffe de projet.

Date de la convocation	9 décembre 2021
Délégués en fonction	5
Délégués présents	4
Délégué présent ayant un pouvoir de vote	1

Secrétaire de séance : Didier IDES.

- Le Président souhaite la bienvenue à tous les présents.
- Le Président rappelle l'ordre du jour qui ne suscite aucune observation.
- Le Président demande l'autorisation d'ajouter cinq points à l'ordre du jour :
 - Demande de subvention pour l'ingénierie LEADER pour l'année 2022 (complément à l'OJ n°2.1),
 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Yonne pour la Maison des Étudiants en Santé,
 - Demande de subvention pour un poste de Chef(fe) de projet CRTE auprès de l'État,
 - Signature d'avenants de prolongation du marché de travaux de la Maison des étudiants en santé,
 - Signature d'avenants de prolongation des lots n° 1 et n° 2 du marché de pose de signalétique ainsi que de prestations complémentaires et d'augmentation des tarifs initiaux au lot n° 2,

Cette demande est acceptée par un vote à main levée à l'unanimité.

O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 10 NOVEMBRE 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du 10 novembre 2021 est **ADOPTÉ par un vote à main levée à l'unanimité.**

O.J. N° 2 : AFFAIRES FINANCIÈRES

1°) Demandes de subventions pour l'ingénierie 2022 (*Rapporteur : le Président*) : Le Président propose au Bureau Syndical du Pôle de délibérer pour :

- L'autoriser à solliciter les subventions pour l'ingénierie 2022 selon les explications exposées en cours de séance :
 - Au titre du Contrat de territoire auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,
 - Au titre du programme LEADER Avallonnais auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,
 - Au titre du Contrat local de santé auprès de l'Agence Régionale de Santé,
 Et, le cas échéant,
- L'autoriser à signer toute convention ou tout autre document nécessaire à l'attribution et au versement des subventions accordées.

Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **AUTORISE le Président à solliciter les subventions pour l'ingénierie 2022 selon les explications exposées en cours de séance :**
 - **Au titre du Contrat de territoire auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,**
 - **Au titre du programme LEADER Avallonnais auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,**
 - **Au titre du Contrat local de santé auprès de l'Agence Régionale de Santé,**
- **AUTORISE le Président à signer toute convention ou tout autre document nécessaire à l'attribution et au versement des subventions accordées.**

2°) Demande de subvention pour les sessions d'accueil et l'hébergement des étudiants en santé (*Rapporteur : le Président*) : Le Président rappelle que le Pays Avallonnais mène des actions en matière d'accueil des étudiants en santé. Il précise également qu'à ces actions s'ajoute un partenariat avec la Région pour organiser une session d'accueil de Néerlandais, en lien avec le salon de l'émigration d'UTRECHT. Afin de reconduire ces actions en 2022, il propose au Bureau Syndical du Pôle de délibérer pour :

- L'autoriser à solliciter les subventions pour ce projet auprès du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, Et le cas échéant,
- L'autoriser à signer toute convention ou tout autre document nécessaire à l'attribution et au versement des subventions accordées.

Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **AUTORISE le Président à solliciter les subventions pour ce projet auprès du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté,**
- **AUTORISE le Président à signer toute convention ou tout autre document nécessaire à l'attribution et au versement des subventions accordées.**

3°) Demande de subvention pour la Maison des étudiants en santé (Rapporteur : le Président) : le Président explique que le Département de l'Yonne étudie la possibilité d'octroyer une subvention au Pays Avallonnais pour son projet de Maison des étudiants en santé afin de financer le coût des travaux supplémentaires, étant précisé qu'une demande initiale avait été adressée avant le début des travaux. Il propose au Bureau Syndical du Pôle de délibérer pour :

- L'autoriser à solliciter une subvention pour ce projet auprès du Conseil Départementale de l'Yonne,

Et le cas échéant,

- L'autoriser à signer toute convention ou tout autre document nécessaire à l'attribution et au versement de la subvention accordée.

Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **AUTORISE le Président à solliciter les subventions pour ce projet auprès du Conseil Départementale de l'Yonne,**
- **AUTORISE le Président à signer toute convention ou tout autre document nécessaire à l'attribution et au versement de la subvention accordée.**

4°) Demande de subvention pour un(e) Chef(fe) de projet CRTE (Rapporteur : le Président) : le Président explique que l'État encourage le recrutement d'un(e) Chef(fe) de projet chargé(e) du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE), dont la mission est de faire émerger, mûrir et aboutir les actions financées par ledit contrat. Expliquant que l'État finance le poste à hauteur de 50 % pendant un an, à condition qu'il soit dédié à 100 % au CRTE, il propose au Bureau Syndical du Pôle de délibérer pour :

- L'autoriser à solliciter une subvention pour ce poste auprès de la Préfecture de l'Yonne, sous réserve que le Comité Syndical du Pôle valide la création du poste,

Et le cas échéant,

- L'autoriser à signer toute convention ou tout autre document nécessaire à l'attribution et au versement de la subvention accordée.

Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **AUTORISE le Président à solliciter une subvention pour ce projet auprès de la Préfecture de l'Yonne, sous réserve que le Comité Syndical du Pôle valide la création du poste,**
- **AUTORISE le Président à signer toute convention ou tout autre document nécessaire à l'attribution et au versement de la subvention accordée.**

O.J. N° 3 : MAISON DES ÉTUDIANTS EN SANTÉ

Validation des avenants de prolongation de délais aux marchés de travaux « réaménagement d'un ancien bâtiment en Maison des étudiants en santé » (Rapporteur : le Président) : le Président explique, compte tenu du contexte de pénurie de matériaux et de diverses contraintes liées à tout projet de rénovation, que le délai de livraison de la Maison des étudiants en santé au 31 décembre 2021 ne pourra pas être respecté. À ce titre, il indique qu'il est nécessaire, afin d'assurer la continuité du chantier, de réaliser des avenants de prolongation de marché au-delà de cette date. Il propose au Bureau Syndical du Pôle de l'autoriser à signer les avenants de prolongation de délai qui lui seront soumis prochainement par les entreprises, sous réserve qu'ils ne génèrent pas de coût supplémentaire, étant précisé, le cas échéant, qu'une nouvelle délibération du Bureau Syndical du Pôle serait alors nécessaire.

Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer les avenants aux marchés de travaux visant à prolonger les délais, sous réserve qu'ils ne génèrent pas de coût supplémentaire, et tout autre document inhérent à la présente délibération.

O.J. N° 4 : SIGNALÉTIQUE

« Projets signalétique patrimoniale et d'information locale », report des délais d'exécution et avenants (Rapporteur : le Président) : le Président rappelle que divers retards administratifs ont fait obstacle à l'exécution du marché dans le délai contractuel et explique aussi que les entreprises attributaires rencontrent de graves problèmes d'approvisionnement. Dans ce cadre, il indique que l'entreprise Signaux GIROD (lot 1) demande une prolongation jusqu'au 28 février 2022 et l'entreprise DL System (lot 2) jusqu'au 31 mars 2022. Par ailleurs, le Président explique que l'entreprise DL System a été amenée à réaliser des prestations complémentaires, nécessaires à la bonne exécution du projet, et qu'elle a subi des augmentations de matières premières imprévisibles lors de l'attribution du marché, étant précisé que ce prix final sera connu prochainement et ne dépassera pas 10 % du montant initial du marché soit 12 218,00 euros HT.

Afin de mener à bien ces projets, il propose au Bureau Syndical du Pôle de délibérer pour l'autoriser à signer les avenants de prolongation de délai et l'avenant au lot 2 concernant les prestations complémentaires et les augmentations imprévisibles des tarifs, sous réserve que le coût supplémentaire ne dépasse pas 10 % du montant initial du marché.

Le Bureau Syndical du Pôle, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, AUTORISE le Président à signer les avenants aux marchés de travaux des lots 1 et 2 visant à prolonger les délais, à acter les coûts supplémentaires

du lot 2 sous réserve qu'ils n'excèdent pas 10 % du montant initial du marché, et tout autre document inhérent à la présente délibération.

O.J. N° 5 : PRÉPARATION DU COMITÉ SYNDICAL DU PÔLE DU 22 DÉCEMBRE 2021

Le Bureau syndical émet **un avis favorable de principe à l'unanimité** pour l'ensemble des points inscrits à la proposition d'ordre du jour du Comité Syndical du Pôle du mercredi 22 décembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 11 heures 15.**